

POUR



OU



CONTRE



## Comment les eurodéputés belges ont-ils voté sur les **droits sociaux** ?

Commandé par

ACV – CSC



Rédigé pour

la Journée d'étude **Europe 2017**

"Social Rights First!"



# LÉGENDE

## Comment les eurodéputés votent-ils?



En faveur



Contre



Abstention



Absent



N'a pas voté

## Les groupes politiques au Parlement européen



Groupe des Verts/Alliance libre européenne



Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe



Alliance progressiste des socialistes et démocrates



Conservateurs et réformistes européens



Groupe du Parti populaire européen



Groupe Europe des Nations et des Libertés

## Les partis politiques belges présents au Parlement européen

ecolo



MR

Communauté française



Communauté germanophone

GROEN



CDV

open vld

NVA  
DENKEN. DURVEN. DOEN.

VLAAMS BELANG

Communauté flamande

## Introduction

Ce rapport révèle et analyse les positions des eurodéputés belges sur un ensemble de sujets économiques et sociaux, allant du revenu minimum à la question des travailleurs détachés, en passant par la santé au travail et les accords de libre-échange. Tous ces sujets ont fait l'objet de votes lors des sessions plénières du Parlement européen. Ils correspondent à des résolutions, mais également à des paragraphes, des parties de paragraphe, ou des amendements. Tous les votes étudiés dans ce rapport ont fait l'objet d'un scrutin par appel nominal. Ce mode de scrutin, exigé par un groupe politique ou un au moins quarante parlementaires, se fait par voie électronique. Il enregistre automatiquement les votes individuels au procès-verbal de la séance.

Dans la majorité des cas, les eurodéputés votent de la même manière que le groupe politique auquel ils appartiennent. Sur certains sujets, les partis politiques nationaux présents au Parlement européen peuvent avoir leur propre ligne, différente de celle du groupe. De même, au niveau individuel, certains parlementaires peuvent parfois exprimer une position diamétralement opposée à celle de leur parti ou de leur groupe politique. Les différentes lignes au sein d'un même groupe sont pertinentes à analyser, tant elles permettent de relever les particularités des positions des parlementaires et des partis politiques nationaux par rapport à leurs collègues d'autres pays.

Pour autant, il est nécessaire de prendre ces données des votes avec précaution. En effet, ces votes ne sont qu'un échantillon des positions des parlementaires européens. D'autres votes, effectués notamment à main levée, mais également des actions politiques ne faisant pas l'objet de votes, peuvent nuancer les positions révélées dans ce rapport. Malgré cela, les données des votes que VoteWatch Europe met à disposition restent nécessaires au débat démocratique : sur des sujets précis, elles révèlent les positions des eurodéputés, au-delà des simples déclarations.

# Contenu

Introduction .....	3
1. Pour un socle européen des droits sociaux .....	5
2. Instauration d'un revenu minimum garanti correspondant à au moins 60% du revenu national médian .....	6
3. Introduire des indicateurs concernant la pauvreté infantile dans les instruments de l'Union économique et monétaire (UEM) .....	7
4. Financement du plan d'investissement Juncker .....	8
5. Création d'un budget de la zone euro .....	9
6. Obligation de soumettre, pour tout travailleur détaché, une déclaration inscrite dans un registre européen.....	10
7. Créer un instrument juridique pour lutter contre les problèmes de santé au travail.....	11
8. Rapport sur le programme REFIT pour une réglementation affûtée et performante .....	12
9. Les mécanismes d'arbitrage des litiges entre investisseurs et Etats privent ces derniers de leur droit démocratique .....	13
10. Le Parlement européen approuve la ratification du CETA .....	14



## Pour un socle européen des droits sociaux



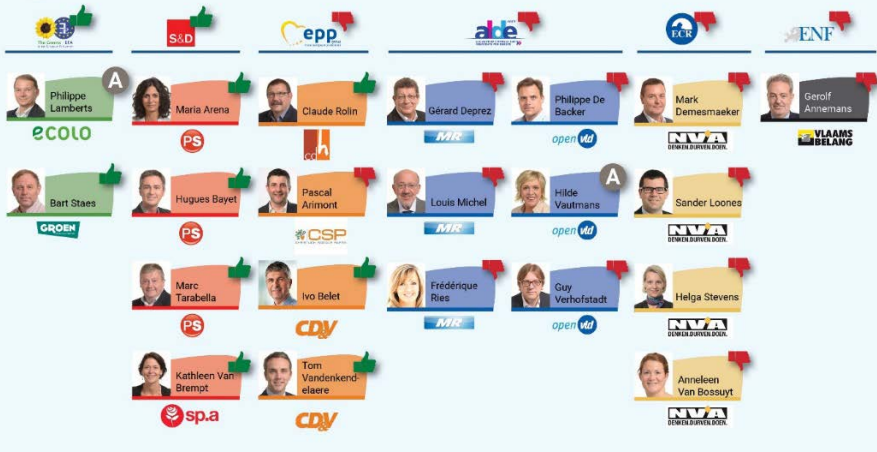
## I. Pour un socle europ en des droits sociaux

Le Parlement europ en a adopt , le 19 janvier 2017, un rapport appelant   renforcer un « socle europ en des droits sociaux ». **Ce texte, non contraignant pour la Commission europ enne, appelle   d velopper davantage le pilier social de l'int gration europ enne.** Pour les eurod put s, la dimension sociale de l'Union europ enne souffre de la crise de la dette souveraine touchant plusieurs Etats membres, mais doit  galement s'adapter aux nouvelles tendances structurelles que sont la mondialisation, les changements d mographiques (vieillesse de la population, f minisation de l'emploi, migration), ou encore le changement climatique.

Le rapport appelle ainsi   la convergence sociale vers le haut, afin de mettre un terme   la concurrence entre les syst mes sociaux des Etats membres, mais aussi   davantage d'investissement social et   prendre en compte les indicateurs sociaux lorsque sont  labor es les politiques  conomiques. Le rapport a  t  adopt  avec une large majorit  (396 pour, 180 contre), seuls les groupes politiques d'extr me droite et le groupe conservateur s'y  tant oppos s. L'ensemble des eurod put s belges ont suivi la ligne de leur groupe. Sur l'ensemble des parlementaires belges, seuls les membres de N-VA, membres du groupe conservateur ECR, ont d cid  de s'opposer au rapport appelant   plus d'« Europe sociale ».



## Instauration d'un **revenu minimum** garanti correspondant à **au moins 60%** du revenu national médian



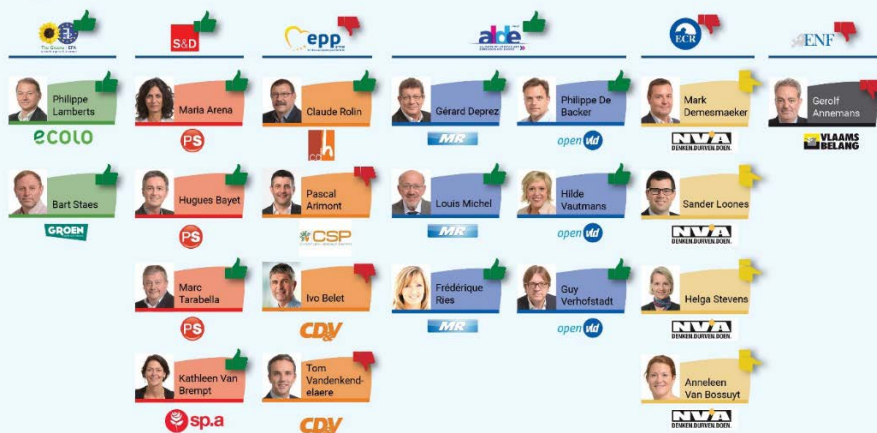
## 2. Instauration d'un **revenu minimum** garanti correspondant à **au moins 60%** du revenu national médian

Le Parlement a adopté, le 8 juillet 2015, ses recommandations quant aux lignes directrices de la Commission européenne pour les politiques de l'emploi des Etats membres. Ce document, adopté par le Conseil des ministres (le Parlement n'ayant qu'un rôle de consultation), pose les grandes directions de la politique de l'emploi en Europe. Ces directions doivent ensuite être prises en compte par les Etats membres. **Un amendement demandait que le montant du revenu minimum garanti en Europe corresponde à au moins 60% du revenu médian de chaque Etat membre.**

L'amendement a été rejeté par une majorité de parlementaires, les groupes chrétiens démocrates, libéraux et conservateurs ayant voté contre. Les eurodéputés belges libéraux (MR et Open VLD) et des partis N-VA et Vlaams Belang se sont opposés à l'amendement, tandis que les parlementaires verts et socialistes ont voté en faveur. La majorité des parlementaires belges chrétiens démocrates ont voté en faveur de l'instauration d'un revenu minimum à au moins 60% du revenu médian national, s'opposant ainsi à la ligne officielle de leur groupe politique de centre-droit (PPE).



## Introduire des indicateurs concernant la pauvreté infantile dans les instruments de l'Union économique et monétaire (UEM)



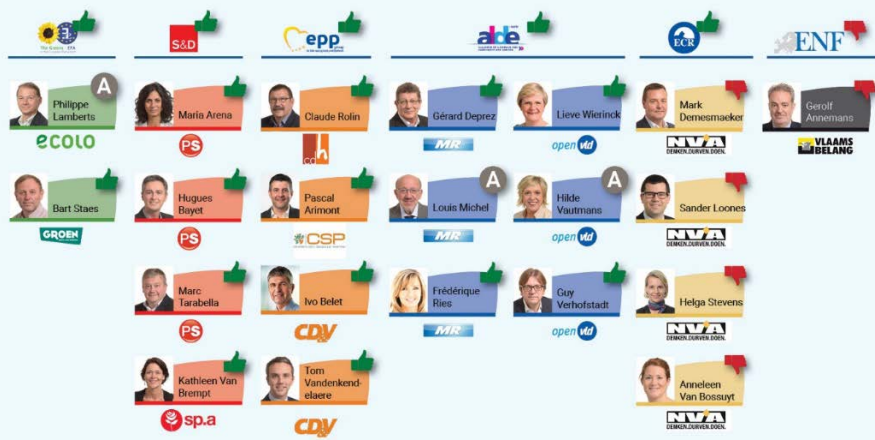
### 3. Introduire des indicateurs concernant la pauvreté infantile dans les instruments de l'Union économique et monétaire (UEM)

Le 24 novembre 2015, les parlementaires ont en voté en faveur d'une résolution appelant la Commission européenne et les Etats membres à renforcer la lutte contre la pauvreté des enfants. Un des paragraphes du texte appelait notamment la Commission européenne à faire du taux de décrochage scolaire et de la lutte contre la pauvreté des enfants une des priorités de la gouvernance du semestre européen et de la stratégie « Europe 2020 ». **Le paragraphe demandait également à introduire, dans les instruments de l'Union économique et monétaire (UEM), des indicateurs concernant les enfants menacés de pauvreté et d'exclusion sociale.**

La majorité des parlementaires se sont opposés à l'inscription de tels indicateurs au tableau de bord du semestre européen. Les parlementaires belges socialistes, verts et libéraux ont voté en faveur du paragraphe, tandis que la majorité des chrétiens démocrates s'y sont opposés (seul Claude Rolin l'a soutenu). Les eurodéputés N-VA se sont abstenus, contrairement à la majorité de leurs collègues du groupe conservateur, qui ont voté contre le paragraphe.



## Financement du plan Juncker Fonds européen pour les investissements stratégiques



## 4. Financement du plan d'investissement Juncker

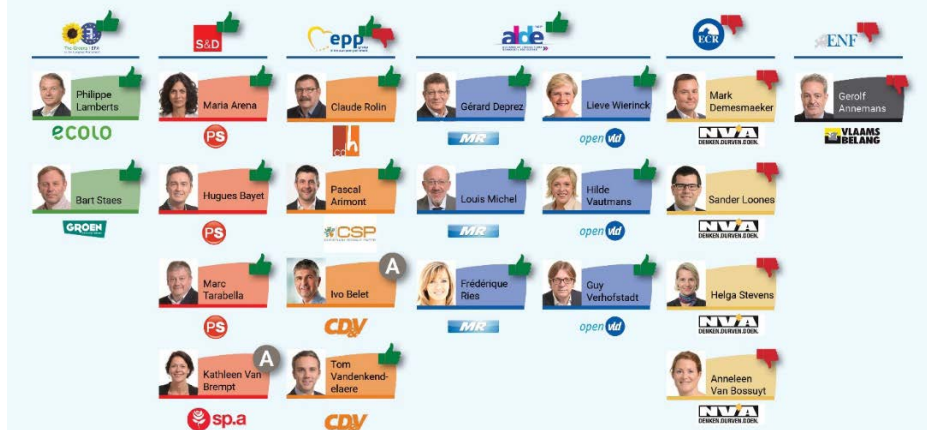
Le Parlement européen et le Conseil des ministres ont adopté en 2015 le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), également connu sous le nom de « plan Juncker ». Ce dernier vise à relancer l'investissement en Europe, et notamment les investissements à haut risque dans des secteurs innovants, comme l'efficacité énergétique, les infrastructures ou les services numériques. Le plan initial, qui espérait lever 315 milliards d'euros d'investissements d'ici fin 2017, devrait être revu à la hausse. Des discussions sont en cours pour atteindre les 500 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2020.

Une fois la première version du plan actée, **les eurodéputés ont dû adopter, quelques mois plus tard, un projet de budget rectificatif permettant la budgétisation des crédits alloués au fonds.** La grande majorité des parlementaires ont approuvé les modifications apportées au budget (77% en faveur). Les eurodéputés belges ont pour la plupart voté en faveur. Seuls les parlementaires membres du parti N-VA et Gerolf Annemans, de Vlaams Belang, se sont opposés à la concrétisation budgétaire du plan d'investissement. Les eurodéputés N-VA, comme les Danois ou les Allemands, n'ont pas suivi la ligne majoritaire de leur groupe politique (CER), qui a approuvé la modification du budget rendant possible le nouveau fonds.





## Création d'un budget de la zone euro afin d'encourager la convergence économique et sociale et répondre aux chocs symétriques et asymétriques



## 5. Création d'un budget de la zone euro

Le 16 avril 2017, le Parlement européen a adopté trois rapports concernant le futur de l'Union européenne, dont un appelant au renforcement de la zone euro. La résolution était ambitieuse : elle demandait **la mise en place d'un budget pour la zone euro, créé sur les bases du mécanisme européen de stabilité (MES)**, mais appelait également à des mesures institutionnelles, comme **la création du poste de ministre des Finances de la zone euro**.

Certains pays nordiques se sont opposés au texte, soucieux de devoir partager de nouvelles ressources avec les pays les plus endettés en cas de chocs symétriques ou asymétriques. Les pays d'Europe centrale ne faisant pas partie de la zone euro étaient également réservés, ne souhaitant pas voir se renforcer un « club » auquel ils n'appartiennent pas. Tous les parlementaires belges, à l'exception des membres des partis N-VA et Vlaams Belang, ont voté en faveur du renforcement de la zone euro.



Obligation de soumettre, pour tout **travailleur détaché**,  
une déclaration inscrite dans un registre européen  
afin de faciliter la coordination entre pays



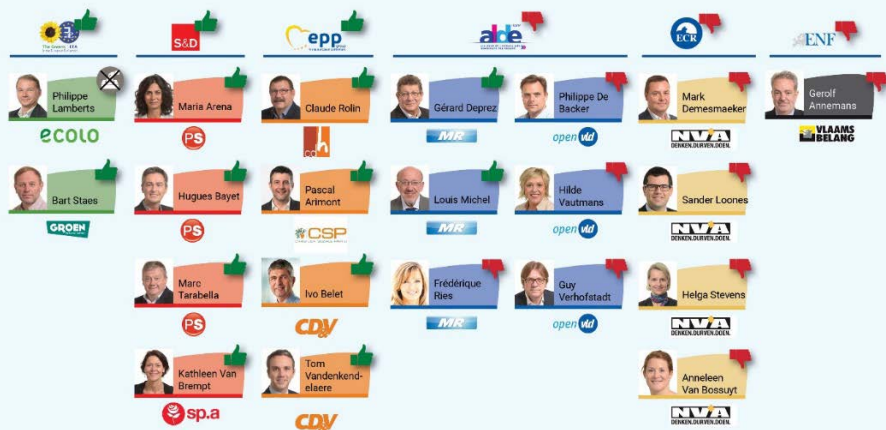
## 6. Obligation de soumettre, pour tout travailleur détaché, une déclaration inscrite dans un registre européen

Le Parlement européen a adopté, le 14 septembre 2016, un rapport sur le dumping social au sein de l'Union européenne, marquant la volonté des eurodéputés de mettre fin à la concurrence déloyale. Le texte a rappelé que des mesures doivent être prises afin que les entreprises ne puissent plus exploiter les marges laissées par la dualité des droits : liberté économique du marché unique d'un côté, et droits nationaux des travailleurs de l'autre. Concernant le travail détaché, un paragraphe note que le défaut de déclaration, ou l'irrégularité dans ce domaine, sont des formes courantes de contournement de la règle.

Afin d'y remédier, **les parlementaires européens ont appelé les Etats membres à soumettre une déclaration, au plus tard lorsque la prestation de services commence**. Ces déclarations seraient inscrites dans un registre européen, facilitant ainsi la coordination entre les Etats membres et limitant les incertitudes juridiques entre des procédures administratives parfois différentes. La majorité des eurodéputés belges ont voté en faveur de nouvelles règles harmonisées concernant le travail détaché. Les parlementaires membre du parti N-VA se sont quant à eux abstenus et n'ont pas suivi la ligne de leur groupe politique (CER), qui a voté contre.



## Créer un instrument juridique pour lutter contre les problèmes de santé au travail, et notamment les trouble musculo-squelettiques (TMS)



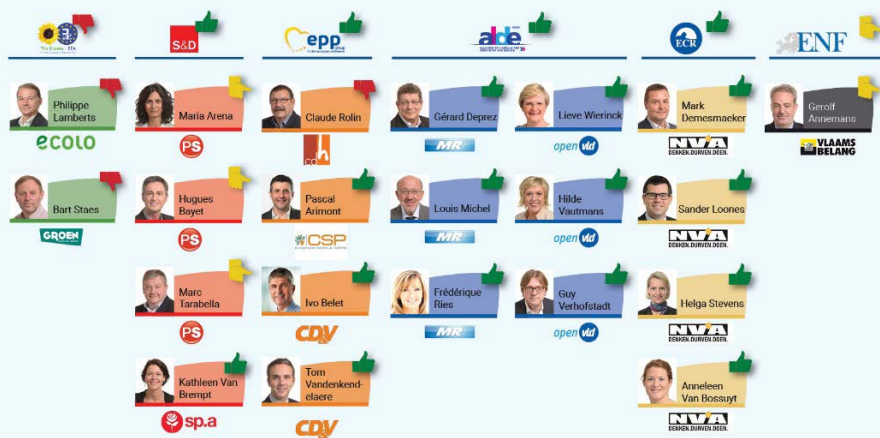
## 7. Créer un instrument juridique pour lutter contre les problèmes de santé au travail

Le 25 avril 2015, le Parlement européen a adopté une résolution émettant un avis sur le cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail. Ce document stratégique, adopté par la Commission européenne, expose les objectifs et les principales mesures à mettre en œuvre. La Commission souhaite par exemple renforcer la coordination des politiques nationales en matière de sécurité, mais aussi améliorer la prévention des maladies liées au travail.

Concernant ce dernier point, les parlementaires européens ont adopté **un paragraphe invitant la Commission européenne à prendre des mesures concernant les problèmes de santé liés au travail les plus répandus en Europe**. Le paragraphe demande notamment à la Commission de proposer un instrument juridique concernant les troubles musculo-squelettiques (TMS), afin d'améliorer l'efficacité de la prévention et d'en combattre les causes. La majorité des parlementaires européens ont voté en faveur de ce paragraphe. Les parlementaires belges socialistes, verts et chrétiens-démocrates ont voté en faveur, tandis que les membres du parti N-VA ont voté contre. Les libéraux étaient quant à eux divisés, les Libéraux et démocrates flamands (Open VLD) s'opposant à l'amendement tandis que la majorité des parlementaires du Mouvement réformateur (MR) s'est positionnée en faveur d'un instrument de lutte contre les TMS.



## Rapport sur le programme REFIT pour une réglementation affûtée et performante



## 8. Rapport sur le programme REFIT pour une réglementation affûtée et performante

Les parlementaires européens ont adopté, le 12 avril 2016, un rapport sur le programme de la Commission européenne pour une réglementation affûtée et performante (REFIT). Ce programme fait partie de l'agenda « Mieux légiférer ». **Toutes les propositions législatives font l'objet d'études d'impact et des consultations sont lancées afin de recueillir les avis des parties prenantes. Le programme vise également à simplifier les actes législatifs existants.**

Pour certains parlementaires, ce programme a pour effet de réduire les standards sociaux et environnementaux. Les groupes politiques PPE, S&D, ALDE et ECR ont voté en faveur du texte, accueillant favorablement le programme REFIT de la Commission européenne. Seuls les groupes écologiste et d'extrême gauche ont voté contre. Les parlementaires belges socialistes étaient divisés et trois d'entre eux n'ont pas suivi la ligne de leur groupe (S&D), préférant s'abstenir. Au sein des chrétiens-démocrates européens, Claude Rolin, membre du Centre démocrate humaniste (CDH), a été le seul à s'opposer au rapport.



## Les mécanismes d'arbitrage des litiges entre investisseurs et Etats privent ces derniers de leur droit démocratique



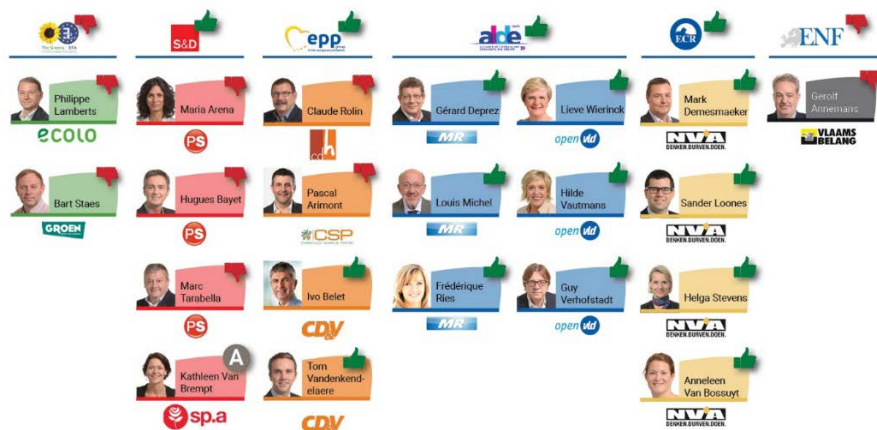
## 9. Les mécanismes d'arbitrage des litiges entre investisseurs et Etats privent ces derniers de leur droit démocratique

Le Parlement européen a adopté, le 10 mars 2015, un rapport sur la politique de concurrence de l'UE. Au chapitre international, les eurodéputés ont demandé aux négociateurs de la Commission européenne d'inclure, dans le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), des mesures luttant contre les infractions aux règles de concurrence. Un amendement soulignait que **les mécanismes d'arbitrage des litiges entre investisseurs et Etats sont utilisés pour « priver les Etats membres de leur droit démocratique à mettre en œuvre leurs propres politiques »**.

Cet amendement n'a pas été adopté par les eurodéputés, faute de majorité. Les parlementaires verts et socialistes ont soutenu l'amendement critiquant le système de règlement des litiges (ISDS). Concernant les eurodéputés membres du groupe parlement de centre-droit PPE, Ivo Belet et Tom Vandenkendelaere (CD&V) se sont, comme pour le précédent vote, opposés à l'amendement, tandis que Claude Rolin (CDH) et Pascal Arimont (CSP) ont voté en faveur. Ces deux derniers étaient les seuls parlementaires membres du groupe PPE à ne pas suivre la ligne de leur groupe politique.



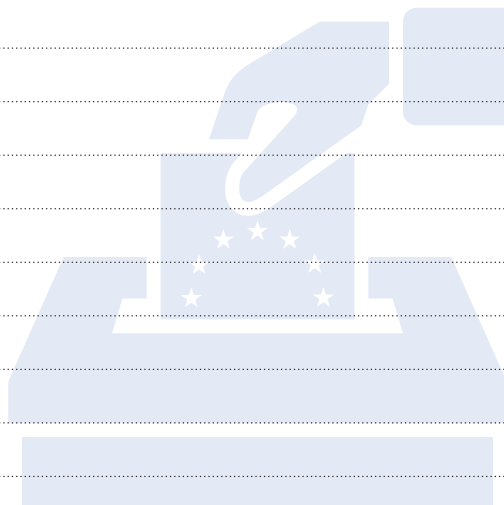
## Le Parlement européen approuve le CETA



## 10. Le Parlement europ en approuve la ratification du CETA

Le Parlement europ en a ratifi  en f vrier 2017 l'accord de libre- change entre l'Union europ enne et le Canada, d clenchant son application provisoire, m me si tous les parl ments nationaux et r gionaux des diff rents Etats membres ne l'ont pas encore approuv . L'Accord  conomique et commercial global (CETA) vise   r duire les droits de douane entre l'UE et le Canada, mais aussi   faire converger certaines normes pour r duire les barri res non-tarifaires. L'harmonisation des normes, si elle stimulerait le commerce et la croissance  conomique, elle peut aussi d grader la qualit  des produits, l'accord ne mentionnant pas par exemple le principe de pr caution. L'autre point de friction est celui des tribunaux d'arbitrage r glant les diff rends entre les entreprises et les Etats.

La majorit  des eurod put s ont vot  en faveur de l'accord de libre- change n goci  depuis plus de huit ans. Les eurod put s belges lib raux et conservateurs ont suivi la ligne de leur groupe, votant pour la ratification du CETA. Les  cologistes et l'eurod put  membre de Vlaams Belang ont  galement vot  comme leur famille politique, mais contre la ratification de l'accord. L'ensemble des socialistes belges, ainsi que les chr tiens-d mocrates Claude Rolin et Pascal Arimont, n'ont pas suivi leur groupe, pr f rant voter contre.



POUR



OU



CONTRE



mht.paraph@skynet.be / juin 2017